

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 16 Décembre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 12 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

POINT N° 565**FORET COMMUNALE – ETAT DE PREVISION DES COUPES POUR L'EXERCICE 2026**

L'état de prévision de coupes présenté par l'O.N.F. pour l'exercice 2026 se résume comme suit :

1. Coupes

	<u>2026</u>	<u>Rappel 2025</u>
Volume coupes à façonner :	16 452 m ³	13 170 m ³
Volume coupes en vente sur pied :	3 894 m ³	6 593 m ³
	20 346 m ³	19 763 m ³
Bois de feu : (315 m ³)	450 st (façonnés)	450 st. (façonnés)
Valeur brute des produits (estimé):	875 040 €	687 000 €
Frais d'exploitation estimé :		
- façonnage en régie	303 981 €	289 000 €
- façonnage à l'entreprise		
- débardage	245 466 €	135 000 €
- Exploitation méca	100 275 €	
- honoraires et assistance gestion MO	65 106 €	48 165 €
- autres dépenses sécurisation	16 500 €	0 €
- façonnage bois de feu	13 500 €	
	744 828 €	472 165 €



Recette "nette" bois :

130 212 €

232 441 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
sur proposition des Commissions « Espaces Naturels »

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés s'élevant à 20 346 m³ pour 2026 ; Selon la conjoncture, le mode de vente de bois et le volume (sur pied ou façonné) pourront être modifiés ;

DELEGUE Mme la Maire pour le signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026 ou ultérieurement par décision modificative selon les résultats enregistrés tant en dépenses qu'en recettes ;

AUTORISE Mme la Maire à signer la convention d'assistance à la gestion de la main-d'œuvre bûcheron-ouvrier sylviculteur et les conventions de maîtrise d'œuvre pour l'année 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëllie HESTIN